

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/12/2012

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 28/12/2012

Délibération n° D-2012-590

**PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES SERVIES AU SYNDICAT
DES EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - CONVENTION**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJALUT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Blanche BAMANA, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications

**PRESTATIONS INFORMATIQUES ET
TÉLÉPHONIQUES SERVIES AU SYNDICAT DES
EAUX DU VIVIER PAR LA DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS - CONVENTION**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) créé au 1^{er} janvier 2007 ne possède ni les matériels, ni les ressources humaines nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ses systèmes d'information et de télécommunications.

En ce sens une convention avait été approuvée par le Conseil municipal lors de ses séances du 8 décembre 2006, puis du 11 mai 2009 par lesquelles le SEV confiait à la Ville de Niort la gestion complète de ses systèmes d'information et de Télécommunications.

Cette dernière convention arrive à terme le 31 décembre 2012.

Aussi il est proposé pour l'année 2013, moyennant le paiement d'une redevance, de poursuivre l'objet de la précédente convention en confiant à la DSIT de la Ville de Niort, la gestion complète du système d'information du SEV et d'établir une convention précisant les modalités de cet accord.

La DSIT assurera :

- l'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du S.I. du SEV ;
- la prise en charge, dans la limite de ses compétences, des projets informatiques lancés par le SEV en vue de maintenir ou d'accroître son niveau de service ;
- la gestion et le fonctionnement de sa téléphonie ;
- la gestion et le fonctionnement de ses moyens d'impression.

En contrepartie, le SEV versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies à l'article 3 de la convention.

Cette convention est passée pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les recettes versées par le SEV seront imputées sur le budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et le SEV pour l'année 2013 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD